

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3425**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Agronomie spécialité Agriculture raisonnée

Nouvel intitulé : Agronomie spécialité Agriculture raisonnée et certification environnementale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Valéry - Montpellier 3 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Directeur de l'ENSA Montpellier, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agriculture raisonnée a pour objectif de concilier les intérêts économiques des producteurs et les attentes des consommateurs en matière de qualité et de sécurité, tout en respectant le paysage et l'environnement. Le choix des espèces et des races d'animaux, la rotation des cultures, la fertilisation " ajustée " permettent de réduire la pollution et de préserver la qualité des sols et des nappes d'eau. Les professionnels dispensent des conseils de conduite des cultures (viticulture, arboriculture, horticulture, grandes cultures...). Ils peuvent concevoir et, ou mettre en oeuvre des cahiers des charges et une réglementation, dans des groupements de producteurs, des coopératives, dans la grande distribution ou dans des bureaux d'études... Ils peuvent aussi exercer des fonctions commerciales ou technico-commerciales dans le secteur de l'agrofourniture (engrais, pesticides, serres, équipements de serres...). Ils sont parfois employés dans des organismes professionnels ou publics (services techniques des collectivités territoriales, directions départementales de l'équipement...).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ils travaillent dans les différents secteurs de l'agronomie, de l'agriculture (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière...) ou de la distribution où ils exercent des métiers variés

Ces professionnels peuvent prétendre aux emplois suivants : - Cadres techniques chargés du conseil au sein d'un réseau d'agriculteurs

- Commerciaux dans le secteur de l'agrofourniture
- Chargés de mission
- Responsables techniques de services publics, gestionnaires d'espaces

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes : - Mise à niveau en agronomie et protection des cultures

- Protection raisonnée des cultures
- Gestion raisonnée de l'eau et des fertilisants, Qualité et Terroir
- Economie, droit et gestion des entreprises
- Communication et langues

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-montp3.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Agronomie spécialité Agriculture raisonnée et certification environnementale](#)